



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-031

Société d'Économie Mixte Construction de Dreux
Représentation de la ville de Dreux
(Assemblées)

534

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	35
Nombre de pouvoirs	4
Votants	39

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Pouvoirs

Slimane MORDI donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Corinne DUBESSAY donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON, Marie DALENCON donne procuration à Eric DUQUESNOY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

La Société d'Économie Mixte Construction de Dreux (SEMCD) est une structure dont l'objet est de réaliser soit pour son compte, soit pour le compte d'autrui, et dans le cadre de conventions conclues avec les communes, syndicats de communes ou districts urbains :

- L'achat, la construction ou l'aménagement de tous terrains, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation ou d'exercice professionnel, commercial, industriel, artisanal et autres..., éventuellement, la construction ou l'aménagement des services communs afférents à ces ensembles immobiliers ainsi que le financement total ou partiel de ces opérations,
- La location ou la vente de ces immeubles,
- La gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des immeubles construits,
- L'obtention de tous emprunts, ouverture de crédits ou avances, avec ou sans garantie ou hypothèque, pouvant favoriser la réalisation de l'objet social,
- De manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par souscription, acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux.
- Enfin, et plus généralement, toutes opérations quelconques se rapportant à l'objet social et susceptibles d'en favoriser la réalisation

Le Conseil d'Administration de cette société est composé de dix membres :

- 7 Représentants du Conseil municipal
- 1 représentant des communes actionnaires
- 2 représentants du secteur privé.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Locales, de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant le contraire.

7 représentants sont à désigner.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO) et 10 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK)

- Décide de voter à main levée
- Désigne :

7 représentants	
1	Abdel-Kader GUERZA
2	Christophe LE CICLÉ
3	Nelson FONSECA
4	Christophe LE DORVEN
5	Philippe RIVE
6	Florence ARCHAMBAUDIÈRE
7	André HOMPS

- Habilité Monsieur Christophe LE CICLÉ à se présenter aux fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte Construction de Dreux (SEMCD).

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance,

Marie-Françoise SCAVENNEC

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le site internet de la ville de Dreux, le 21 AVR. 2026

